



## Loi boutin Changement statut étudiant en cours de bail

Par **nickho**, le **24/07/2011** à **12:32**

Bonjour,

Je suis actuellement étudiant et je vis en concubinage avec ma copine qui elle est en CDI (au SMIC). Nous louons un appartement dont mes parents se sont portés garants grâce à mon statut étudiant. Cependant, en septembre, mes études seront terminées, et je ne disposerai plus du statut d'étudiant nécessaire pour avoir un garant (loi Boutin 2009). Comment va se passer ce changement de statut d'étudiant à sans emploi, et quelle incidence sur notre contrat de location avec garant?

Je vous remercie de bien vouloir nous aider.

Merci

Par **Domil**, le **24/07/2011** à **14:28**

Quel type de contrat de bail ?

Par **nickho**, le **24/07/2011** à **15:51**

Il s'agit d'une location non meublée. Je suis seul sur le bail, d'une durée de 3 ans